



PRÉFET DU LOIRET

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
départementale
des territoires

Orléans, le 2 novembre 2020

Service Eau, Environnement et Forêt

Affaire suivie par : Jean-Christophe MARTIN
Tél : 02.38.52.47.44
Mél : jean-christophe.martin@loiret.gouv.fr
Boite fonctionnelle : ddt-seef@loiret.gouv.fr

LOTIR CENTRE
710 rue des Puiseaux
45470 TRAINOU

OBJET : Dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement
Projet de création du lotissement La Vallonnière 2" à MARIGNY-LES-USAGES
Accord sur dossier de déclaration

Réf : JCM/DR (30/10/20) N° 682

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

projet de création du lotissement La Vallonnière 2" sur la commune de MARIGNY-LES-USAGES pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 16 Juillet 2020, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération et réaliser les travaux à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la commune de Marigny les Usages pour affichage pendant une durée minimale d'un mois et à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Nappe de Beauce pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Loiret durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
Le chef du pôle Gestion et Protection des Milieux aquatiques

signé
Thomas CARRIÈRE